

Partie	Niveaux des émissions 1990	Plafonds d'émission pour 2010	Pourcentage de réduction des émissions pour 2010 (année de base) 1990)
Portugal	348	260	- 25 %
République de Moldova	100	90	- 10 %
Roumanie	546	437	- 20 %
Fédération de Russie ^{bi/}	3 600		
ZGEP	360	265	- 26 %
Slovaquie	225	130	- 42 %
Slovénie	62	45	- 27 %
Espagne ^{bi/}	1113	847	- 24 %
Suède	338	148	- 56 %
Suisse	166	79	- 52 %
Ukraine	1888	1222	- 35 %
Royaume-Uni	2673	1181	- 56 %
États-Unis d'Amérique ^{ci/}			
Communauté européenne	13161	6671	- 49 %

^{ai/} Au moment de la ratification, de l'acceptation ou de l'approbation du présent Protocole ou de l'adhésion à celui-ci, le Canada devra communiquer le niveau des émissions d'oxydes d'azote en 1990 et les plafonds d'émission pour 2010 soit au niveau national, soit dans sa ZGEP pour les oxydes d'azote, s'il en a désigné une.

^{bi/} Les chiffres concernent la partie européenne située dans la zone géographique des activités de l'EMEP.

^{ci/} Au moment de la ratification, de l'acceptation ou de l'approbation du présent Protocole ou de l'adhésion à celui-ci, les États-Unis d'Amérique devront fournir pour inclusion dans la présente annexe : a) des mesures précises de réduction des émissions d'oxydes d'azote provenant de sources mobiles et de sources fixes applicables soit au niveau national soit dans une ZGEP s'ils ont désigné une ZGEP pour les oxydes d'azote aux fins d'inclusion à l'annexe III; b) une valeur correspondant au niveau estimatif total des émissions d'oxydes d'azote en 1990, soit au niveau national soit dans la ZGEP; c) une indication du niveau total des émissions d'oxydes d'azote, pour 2010, soit au niveau national soit dans la ZGEP; d) des estimations connexes du pourcentage de réduction des émissions d'oxydes d'azote. La valeur visée du point b) sera incorporée dans le tableau et les données visées aux points a), c) et d) feront l'objet d'une note.

^{di/} Les chiffres pour Chypre ont été approuvés à la vingt-troisième session de l'Organe exécutif.